



Votre permis de conduire perdu ?

Vous ne pouvez pas conduire si vous n'êtes pas en possession de votre permis de conduire original. Prévenez directement votre dirigeant, également si vous l'avez oublié à la maison.

Est-ce que votre permis de conduire est perdu ou volé?

Faites une déclaration à la police et demandez un nouveau permis de conduire à la commune. Avec la déclaration de la demande vous ne pouvez pas conduire.

Est-ce que votre permis est illisible, abîmé ou la photo n'est plus ressemblante?

Demandez un nouveau permis à la commune.

Est-ce que votre permis est retenu par la police, le procureur du roi ou le tribunal de police,

Seulement après avoir rempli les conditions vous pourrez de nouveau recevoir votre permis.